

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Suffrages exprimés</i> : 12	<i>Pour</i> : 12 (11+1 <i>procuration</i>)	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	---------------------------------------	---	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 05 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	<i>Absente</i>	PEYRAZAT Pierre	S'est retiré
CHABOT-LALAY Patricia	<i>POUR (procuration)</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT), Patricia CHABOT-LALAY (pouvoir donné à M. Bernard BAZINET)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2017-19 : Vote du compte administratif du budget assainissement pour 2016

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la commune d'Augignac,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Roger LEONARD a été désigné pour présider la séance lors du vote de l'adoption du compte administratif du budget assainissement de l'année 2016, et que Monsieur Pierre PEYRAZAT, maire, s'est retiré,

Délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2016 du budget assainissement défini ci-après :

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 07/04/2017

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20170405-2017_19-DE
Regu le 11/04/2017

Exécution budgétaire	RECETTES	DÉPENSES	Résultat de l'exercice
Investissement	198 981,00	164 690,22	34 290,78
Fonctionnement	25 686,46	25 424,95	261,51
Total	224 667,46	190 115,17	34 552,29

Résultats cumulés	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Affectation du résultat 2015 en 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2016
Investissement	139 897,36		34 290,78	174 188,14
Fonctionnement	29 400,06		261,51	29 661,57
Total	169 297,42		34 552,29	203 849,71

Solde d'exécution d'investissement	174 188,14
Restes à réaliser : dépenses Restes à réaliser : recettes	164 309,78
TOTAL Investissement	9 878,36
Affectation à l'investissement	0
Résultat de fonctionnement	29 661,57
Reste en report à nouveau	29 661,57

C/001

Report
Section investissement
recettes

Affectation Section
d'investissement
recettes **C/1068**

C/002

Report Section
Fonctionnement

- constate pour la comptabilité du budget assainissement les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 avril 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 07/04/2017
Page 2 sur 2

ÀR PREFECTURE

024-212400182-20170405-2017_19-DE
Regu le 11/04/2017